



Contestation de procuration auprès d'un notaire

Par **marine**, le **17/04/2011** à **22:03**

Bonjour,

J'ai fais identifier ma signature pour une procuration de vente par un officier de la mairie de ma ville, après avoir signé le document et effectué l'envoi par recommandé avec avis de reception, il c'est avéré que le montant de la vente du terrain ne correspond pas à ce que ma famille m'a dit par téléphone.

Ai-je le droit d'annulé la procuration de vente?

Par **vanceslas**, le **18/04/2011** à **22:50**

a qui avez vous fait la procuration? a un membre de votre famille? Si c'est le cas et que vous n'avait pas stipulez le prix de vente sur cette procuration je pense qu'il n'est pas possible de revenir en arrière

Par **marine**, le **18/04/2011** à **23:06**

bonjour,

merci de m'avoir repondu.

La procuration de vente a été envoyé pour un notaire.

Selon mon entourage, les documents que le notaire m'a envoyé, n'est pas valable. Le montant estimé du terrain est en dessous du prix aux m2 et de plus, les documents que j'ai reçu ne comporte pas la part des héritiers concernés.

On peut annulé une procuration de vente dans la limite de 7 jours ce qui est mon cas, j'ai donc envoyé une lettre avec AR.

Par **francis050350**, le **21/04/2011** à **17:24**

Bonjour ,
Non vous êtes engagé , le notaire a reçu bonne et valable procuration .

Par **marine**, le **22/04/2011** à **07:19**

Bonjour,

Après avoir annulé ma procuraton de vente, j'ai contacté le notaire,pour lui expliquer mon annulation.

Il m'a répondu: "aucun problème, vous êtes pas la seule et de plus je dois reprendre le dossier depuis le debut".

A t-on le droit de se rétracter au bout de 7jours, en sachant que ce n'est pas une promesse de vente?

Par **francis050350**, le **22/04/2011** à **09:03**

Bonjour , Avec mes excuses. je n'avais pas compris que vous aviez annulé avant que le compromis de vente soit signé avec un tiers.

Si effectivement le notaire ès mandatiare n'a pas encor signé de promesse de vente pour vous , vous pouvez annuler votre accord à tout moment sans limite de délai. faites le valablement en recommandé avec AR et si besoin signature authentifiée.

Par **marine**, le **23/04/2011** à **21:04**

Bonjour,

Merci de votre confirmation.

Je souhaiterai savoir , est -ce qu'un terrain perd de sa valeur si un ruisseau le traverse?

Comment je peux savoir ou se situe la passerelle de terrain que j'ai hérité?

Merci d'avance

Par **rima chrosse**, le **07/02/2019** à **11:41**

comment faire l'annulation d'une procuration d'une vente de véhicule et cette dernière a été utilisée pour des opérations financières